

# CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2021**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Le vingt-six novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie - MOUSSERIN Jean-Luc – LONJOU Stéphanie – MAGNIN Guillaume - TOURET Nadine - VIVIER Nathalie – HENRY Elisabeth – CHAZETTE Michel - BAUDIS Françoise – THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LEROUX Richard – SIFFER Maxence

Secrétaire de séance : LONJOU Stéphanie

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

### **VICHY COMMUNAUTE**

#### **1. MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition du directeur des services techniques par la Commune de Saint-Germain des Fossés, pour une période de trois années.

#### **2. MUTUALISATION DES SERVICES**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2022-2026.

#### **3. GROUPEMENT DE COMMANDES « VOIRIE »**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de groupement de commandes en vue d'un accord-cadre de travaux de voirie et d'aménagements urbains avec les communes de Saint-Germain des Fossés, Billy et Magnet.

#### **4. OUVERTURE D'UN GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Le Conseil Municipal approuve les conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **SIVOM VAL D'ALLIER**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIVOM Val d'Allier effective à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

### **PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022**

Le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit la liste des investissements pour l'année 2022 :

- travaux de voirie (Longeron, Ruelle et CC n° 1) et de signalisation	29 400 €
- travaux de restauration des couvertures de l'église	97 000 €
- revitalisation du centre bourg	10 000 €
- travaux à l'école – pose de stores intérieurs	2 500 €
- remplacement du photocopieur de l'école	3 100 €
- remplacement du poteau d'incendie (Les Marsots)	2 100 €

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2022 et propose une stabilité fiscale jusqu'à mars 2026 sauf évènements majeurs ; une révision sera faite annuellement.

### **FINANCES - AMORTISSEMENTS**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative à la dotation aux amortissements pour des études antérieures et fixe les durées d'amortissement au budget annexe « café-restaurant » à :

- travaux sur immeuble : 15 ans
- matériel professionnel : 8 ans.

### **SDE 03 – GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT D'ENERGIE**

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies par le Syndicat départemental d'énergie de l'Allier.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de l'agent de restauration et périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour une durée de 9 mois (CUI) et de reconduire dans la mesure du possible le contrat de l'agent de vie scolaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée de 6 mois ou à défaut de lancer un recrutement.

### **SITES CLUNISIENS**

Suite à la présentation faite, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour obtenir des informations complémentaires sur les conséquences financières d'une inscription de la Commune au projet UNESCO des sites clunisiens.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide de conclure un contrat avec la société THERMI SERVICE de ROANNE pour l'entretien des appareils de chauffage et approuve les termes de la convention relative à l'accueil périscolaire du mercredi avec la Commune de Saint-Germain des Fossés.

Fait à SEUILLET, le 1<sup>er</sup> Décembre 2021



Le Maire,  
BONNET Pierre